



VILLE DE COGOLIN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/653

STATIONNEMENT ET CIRCULATION INTERDITS - PLACE ÉTIENNE DOLET

Repas paroissial

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route,

Vu la demande en date du 12 mai 2025 présentée par l'association paroissiale, en vue de l'organisation du repas de la paroisse qui se déroulera sur la place Etienne Dolet, le samedi 28 juin 2025,

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation et assurer la sécurité,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Le stationnement et la circulation seront interdits sur l'ensemble de la place Etienne Dolet :

**du samedi 28 juin 2025 – 5H30
au dimanche 29 juin 2025 – 8H**

ARTICLE 2

La signalisation nécessaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3

En cas d'infraction aux prescriptions du présent arrêté, conformément aux dispositions des articles R 417.10 et R 411.26 du code de la route, il sera prévu l'enlèvement du véhicule aux frais du contrevenant et à leurs risques et périls.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Directeur de la police municipale de Cogolin, Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de Grimaud, Monsieur le Directeur des services techniques et l'intéressé sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 19 mai 2025

L'adjointe déléguée,

Audrey TROIN



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Formalités de publicité effectuées le : **17/06/2025**
N° 2025/671

Notifié le :